

Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de Sainte Foy de Peyrolières
Opération « La clairière de Trujol »



VALORIS
GEOMETRE-EXPERT

Le 07 Août 2019

PROGRAMME DES TRAVAUX

SOMMAIRE

1.	GENERALITES.....	3
1.1.	OBJET DU PROGRAMME	3
1.2.	SITUATION DE L'OPERATION.....	3
1.3.	DESTINATION DES TRAVAUX	3
1.4.	DECOMPOSITION EN TRANCHES DE TRAVAUX	3
1.5.	NATURE DES TRAVAUX.....	3
2.	VOIRIE	3
2.1.	TRACE.....	3
2.2.	CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES	4
2.3.	STRUCTURES	4
2.4.	BORDURES	4
2.5.	RACCORDEMENT A LA VOIRIE EXISTANTE	5
3.	ASSAINISSEMENT.....	5
3.1.	EAUX USEES	5
3.2.	EAUX PLUVIALES	6
4.	ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	7
4.1.	PRESCRIPTIONS GENERALES - TRACE	7
4.2.	CONDUITES PRINCIPALES	7
4.3.	BRANCHEMENTS PARTICULIERS	7
4.4.	DEFENSE INCENDIE	7
4.5.	ORIGINE DU RESEAU	7
5.	DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE	7
5.1.	PRESCRIPTIONS GENERALES - TRACE	7
5.2.	RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAIN.....	7
5.3.	BRANCHEMENTS PARTICULIERS	8
5.4.	ORIGINE DU RESEAU BASSE TENSION.....	8
6.	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	8
6.1.	PRESCRIPTIONS GENERALES	8
6.2.	RESEAU BASSE TENSION.....	8
6.3.	CANDELABRES.....	8
7.	TELECOMMUNICATION	9
8.	ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT	9
9.	COLLECTE DES DECHETS.....	9

1. GENERALITES

1.1. OBJET DU PROGRAMME

Le présent programme a pour objet de définir la nature, la consistance et les principales caractéristiques techniques des travaux de voirie et réseaux divers que le Maître d'ouvrage s'engage à réaliser pour la viabilité d'un terrain situé sur la commune de Sainte Foy de Peyrolières.

1.2. SITUATION DE L'OPERATION

Le terrain est situé le long de la Route de Rieumes.

1.3. DESTINATION DES TRAVAUX

Le terrain est destiné à la réalisation d'un lotissement de 8 lots viabilisés dénommé :

Lotissement « la clairière du Trujol »

1.4. DECOMPOSITION EN TRANCHES DE TRAVAUX

Cette opération sera réalisée en 1 tranche(s) de travaux.

1.5. NATURE DES TRAVAUX

Les différents travaux de voirie et réseaux divers décrits ci-après se composent de :

- Voirie ;
- Assainissement eaux usées ;
- Assainissement eaux pluviales ;
- Alimentation en eau potable ;
- Distribution d'énergie électrique ;
- Éclairage extérieur ;
- Télécommunications ;
- Aménagement des espaces d'accompagnement.

2. VOIRIE

2.1. TRACE

La desserte de l'opération projetée, dont le tracé figure au plan ci-annexé sera exécutée conformément aux dispositions ci-après définies.

2.2. CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES

❖ Les accès

Les accès aux lots seront réalisés de manière à rendre aisément accessible chaque lot depuis les voies du lotissement, conformément au plan voirie ci-annexé.

La voie du lotissement sera raccordée sur la route de Rieumes.

Le piétonnier sera également raccordé directement à cette voie existante

La voie aura une largeur d'emprise totale de 10 m minimum comprenant :

- Un piétonnier de 1,50 m,
- Une bande de stationnements / espaces verts /accès de 2,50 m,
- Une chaussée de circulation à double sens de 5,00 m,
- Une bande d'espaces verts / accès de 1,00m

Les différents espaces de la voie comporteront des pentes transversales de 2 à 3 % orientées vers l'un des bords de la chaussée.

Les travaux de voirie pourront entraîner la réalisation de talus en déblais ou en remblais, qui se situeront en totalité ou en partie à l'intérieur des lots.

2.3. STRUCTURES

Les stationnements, accès et chaussées seront réalisés selon la structure définie ci-après :

- couche de fondation : tout venant 0/80 à 0/20 de 0.30 m d'épaisseur ;
- couche de base : graves concassées 0/20 de 0.15 m d'épaisseur ;
- couche de roulement : enrobé à chaud 0/10 de 5 cm d'épaisseur.

Les trottoirs seront réalisés selon la structure définie ci-après :

- couche de fondation : tout venant 0/80 à 0/20 de 0.20 m d'épaisseur ;
- couche de base : graves concassées 0/20 de 0.15 m d'épaisseur ;
- couche de finition : béton balayé de 10 cm d'épaisseur ou grave émulsion calcaire ou bi-couche de couleur ocre ou blanc ou enrobé.

Les différentes structures seront définies de manière définitive en fonction des résultats de l'étude de sol.

2.4. BORDURES

Les bordures et caniveaux seront de type suivant :

- entre la chaussée et les espaces verts, des bordures hautes ou basses ;
- entre les stationnements et l'espace vert, des bordures hautes ;
- entre le trottoir et la chaussée, des bordures hautes ou franchissables ;

- entre les stationnements ou accès et le trottoir, des bordures hautes ou franchissables ;
- entre les voiries et les lots, une rangée de blocs ;
- entre le piétonnier et les lots, une rangée de blocs ;
- entre le piétonnier et les espaces verts, des bordures basses.
- un caniveau CS1 ou CC1 pour recueillir les eaux pluviales ; la position exacte sera définie lors des études d'exécution.

Des petits murets de soutènement pourront être réalisés ponctuellement afin de réduire les talus.

Les bordures et les caniveaux seront posés sur fondation béton de 0.15 m d'épaisseur.

Les blocs situés dans les lots, sur la limite, ne sont pas destinés à recevoir la construction d'un mur.

2.5. RACCORDEMENT A LA VOIRIE EXISTANTE

La voirie du lotissement sera directement raccordée à la route de Rieumes, conformément aux prescriptions du gestionnaire de cette voie.

3. ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés au plan des travaux ci-annexés, sera exécuté conformément aux dispositions suivantes et aux prescriptions des gestionnaires.

Le réseau sera de type séparatif et comprendra donc deux réseaux distincts :

- un réseau d'eaux usées destiné à collecter les eaux vannes et les eaux ménagères provenant des habitations ;
- un réseau pluvial destiné à collecter les eaux de ruissellement.

3.1. EAUX USEES

3.1.1. Collecteurs principaux

Les collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC renforcé. Le diamètre des collecteurs sera de Ø 200 mm.

Un poste de refoulement est prévu au droit du lot 8. Il permettra de récupérer les eaux usées des lots et sera raccordé au réseau public (réseau de refoulement à réaliser par la commune).

3.1.2. Regards de visite

Des regards de visite sont prévus sur le réseau au changement de pente ou de direction.

Ils seront construits en éléments préfabriqués en béton de diamètre 1 000 mm.

Ces regards seront obturés par des tampons fonte série chaussée.

3.1.3. Branchements particuliers

Les branchements particuliers permettant le raccordement de chaque lot aux collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC renforcé de diamètre 160 mm.

Ces collecteurs de branchement seront terminés par des regards de jonction d'abonnés placés à l'extérieur des lots en limite de propriété. Ces regards construits en PVC seront obturés par un tampon fonte.

Les constructeurs devront se rapprocher du gestionnaire du réseau d'assainissement d'eaux usées pour connaître les modalités de raccordement de leurs constructions au réseau.

En fonction de leur projet de construction, les acquéreurs des lots 6 et 7 pourront être amenés à mettre en place une pompe de refoulement individuelle.

3.1.4. Raccordement au réseau existant

Le réseau interne du lotissement au réseau de refoulement à créer par la commune le long de la route de Rieumes.

3.2. EAUX PLUVIALES

Le réseau d'assainissement de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés au plan des travaux ci-annexés, sera exécuté conformément aux dispositions suivantes :

3.2.1. Réseau principal

Le réseau principal sera constitué d'un réseau enterré. Il amènera les eaux dans le fossé existant le long de la route de Rieumes.

3.2.2. Collecteur principal

Le collecteur principal sera réalisé en PVC renforcé, en PVC annelé ou en béton armé. Le diamètre des conduites sera défini en phase exécution, certains tronçons pourront être surdimensionnés afin de permettre ponctuellement la rétention des eaux pluviales.

3.2.3. Regards de visite

Des regards de visite sont prévus sur le raccordement au réseau.
Ils seront construits en éléments préfabriqués en béton de diamètre 1 000 mm.
Ces regards seront obturés par des tampons fonte série chaussée.

3.2.4. Branchements Particuliers

Les branchements particuliers permettant le raccordement de chaque lot aux collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC renforcé de diamètre 200 mm.

Ces collecteurs de branchement seront terminés par des regards de jonction d'abonnés placés à l'extérieur des lots en limite de propriété. Ces regards construits en PVC seront obturés par un tampon fonte.

En fonction de leur projet de construction, les acquéreurs des lots 6 et 7 pourront être amenés à mettre en place une pompe de refoulement individuelle.

Il est demandé aux acquéreurs de prévoir sur leur lot un dispositif de rétention d'un volume de 2m³, avant rejet au réseau collectif.

4. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

4.1. PRESCRIPTIONS GENERALES - TRACE

Le réseau d'alimentation en eau potable de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des pièces de fontainerie et robinetterie figurent au plan ci-annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions de l'Exploitant.

4.2. CONDUITES PRINCIPALES

Les conduites principales seront réalisées conformément au plan des travaux ci-annexé.

4.3. BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements particuliers seront réalisés dans une niche à compteur conformément aux prescriptions du concessionnaire. Ils seront directement raccordés aux conduites principales.

4.4. DEFENSE INCENDIE

Un poteau incendie sera réalisé dans le cadre de l'opération. Il sera situé à l'entrée du lotissement. Ce poteau permettra de couvrir l'ensemble des futures habitations.

4.5. ORIGINE DU RESEAU

Le réseau sera raccordé à l'extension de réseau à réaliser par la commune sous la route de Rieumes jusqu'à l'entrée du lotissement.

5. DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

5.1. PRESCRIPTIONS GENERALES - TRACE

Le réseau d'alimentation d'énergie électrique de l'opération projetée, dont le tracé et l'emplacement des ouvrages figurent au plan ci-annexé, sera souterrain et réalisé conformément aux prescriptions de l'Exploitant.

5.2. RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAIN

Le réseau basse tension sera constitué de câbles armés.

Ces câbles seront établis sous chaussée à une profondeur de 1 m. Ils seront posés sur un lit de sabline de 0,10 m d'épaisseur et seront recouverts d'une couche de sabline de 0,15 d'épaisseur au-dessus de la génératrice supérieure du câble.

Un grillage avertisseur en plastique rouge sera mis en place à 0,30 m au-dessus de la génératrice supérieure des câbles.

5.3. BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements particuliers seront réalisés par le gestionnaire.

Ils comprendront :

- la liaison réseau-coffret en câble armé. Ces câbles seront posés en tranchée selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau basse tension ;
- les coffrets de comptage de type CIBE seront placés à l'intérieur des lots en limite de propriété et posés sur socle plastique.

5.4. ORIGINE DU RESEAU BASSE TENSION

Le réseau sera raccordé sur le réseau existant le long de la route de Rieumes. Le raccordement au réseau existant nécessite une extension d'une longueur inférieure à 100m, qui pourra être considérée comme un équipement propre au lotissement.

6. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.1. PRESCRIPTIONS GENERALES

Le réseau d'éclairage extérieur de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des points lumineux figurent au plan annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions du concessionnaire.

6.2. RESEAU BASSE TENSION

Le réseau basse tension souterrain alimentant les différents points lumineux sera constitué par des câbles sous gaine polyéthylène. Ces câbles seront établis sous chaussée et espaces verts selon les mêmes dispositions que sur les câbles de réseau de distribution en énergie électrique.

6.3. CANDELABRES

Les candélabres se composeront d'un fût cylindrique en acier galvanisé de 3,50m à 4,50m de hauteur et d'un luminaire qui sera défini en collaboration avec la Commune de Sainte Foy de Peyrolières et le SDEHG.

Le dossier devant faire l'objet d'une étude d'éclairement, le projet pourra être modifié afin de tenir compte des résultats de cette étude par rapport aux normes en vigueur.

7. TELECOMMUNICATION

Le réseau Télécom de l'opération projetée sera exécuté en souterrain conformément aux prescriptions de l'exploitant.

Le tracé, l'emplacement des ouvrages annexes seront figurés sur les plans réalisés par l'exploitant, d'après les éléments qui seront fournis par le lotisseur.

Le réseau sera raccordé au réseau public enterré existant, situé sous la route de Rieumes.

8. ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

La voie de l'opération sera plantée d'arbres de hautes tiges.

Les espaces verts seront composés de pelouse, d'arbustes et d'arbres de moyennes ou hautes tiges.

Les espaces d'accompagnement pourront faire l'objet, ponctuellement, de paillage, notamment les talus générés par la création de la voirie et des espaces piétons

Les essences des arbustes et des arbres, le mode de plantation et le nombre d'arbres seront définies en collaboration avec le service en charge des Espaces Verts de la Commune de Sainte Foy de Peyrolières et feront l'objet d'une validation.

9. COLLECTE DES DECHETS

Une aire de présentation des ordures ménagères est prévue à l'entrée du lotissement. Elle sera réalisée conformément aux prescriptions du gestionnaire.

Si une convention de ramassage des ordures ménagères en porte à porte était signée entre le gestionnaire et l'aménageur, le dispositif ne serait pas réalisé.